



vous guider



Sur Internet aussi,  
ma MSA  
est à mon service

[www.msa.fr](http://www.msa.fr)



L'essentiel & plus encore

## L'essentiel & plus encore

La MSA, deuxième régime de protection sociale en France, protège l'ensemble de la profession agricole. Elle s'appuie sur les valeurs du mutualisme, que sont la solidarité, la responsabilité et la démocratie, pour faire vivre les territoires ruraux.

> Mon espace privé

# COMMENT ACCÉDER AU SITE DE VOTRE MSA ?

*Pour vous rendre sur le site de votre MSA, c'est très simple. Vous pouvez vous connecter de trois façons.*

## En passant par le site national : [www.msa.fr](http://www.msa.fr)

- Rendez-vous sur le site [www.msa.fr](http://www.msa.fr)
- Cliquez sur le bouton « Changer de région », en haut à gauche.
- Entrez le numéro de votre département et vous serez redirigé vers votre site.



## En tapant l'adresse URL de votre site MSA

- Exemples : [www.msalorraine.fr](http://www.msalorraine.fr), [www.msa01-69.fr](http://www.msa01-69.fr), [www.msa-idf.fr](http://www.msa-idf.fr), etc.

## Via un moteur de recherche

- Utilisez un moteur de recherche (Google, Bing, Yahoo, etc.).
- Entrez dans le champ de recherche : **MSA + votre région ou votre département.**

Exemples : MSA + Bourgogne, MSA + 72

## BON À SAVOIR

Retrouvez les coordonnées des 35 MSA dans la rubrique « Nous contacter ».

# UN SITE SIMPLE ET FIABLE

*Votre site Internet MSA propose de l'information rédigée par des experts, afin de vous aider à comprendre vos droits et à effectuer vos démarches.*

## De l'information à la portée de tous

- ▶ La législation peut être parfois compliquée : tout est fait pour simplifier sa compréhension.
- ▶ Des informations rédigées par les experts MSA pour vous guider dans vos démarches.

## De l'information fiable

- ▶ La MSA est réactive et mobilise ses experts pour réactualiser l'information dès la sortie d'une nouvelle loi.
- ▶ Vous avez la garantie d'une information officielle et vérifiée.

## Toute l'information en un coup d'œil

- ▶ Vous pouvez consulter rapidement les détails d'une prestation, les démarches à effectuer, les documents à télécharger, les simulations et les services en ligne associés, etc.
- ▶ Toutes ces informations sont visibles sur un même écran.



# UN SITE FAIT POUR VOUS

*Pour utiliser le site Internet de votre MSA, vous avez le choix.  
Consultez directement l'information qui vous concerne.*

## Une navigation par profil

Parce que vos besoins sont différents, la MSA a créé un espace dédié à chacun de vous. Vous pouvez accéder directement à l'information qui vous concerne en sélectionnant votre profil.



## VOTRE PROFIL

- ▶ Particulier
- ▶ Exploitant
- ▶ Employeur
- ▶ Partenaire
- ▶ Élu MSA



### 1 Des contenus spécifiques

Selon votre profil (particulier, exploitant, employeur, partenaire et élu), vous accédez à des actualités, des informations et des contenus dédiés adaptés à vos besoins.

### 2 Des points de contact

Pour chaque profil, vous avez accès à des points de contact spécifiques.

### 3 Mon espace privé

Vous retrouvez toutes les informations sur les services en ligne disponibles dans Mon espace privé.

## ...ET SIMPLE À UTILISER

*Sur Internet aussi, la MSA facilite vos démarches. Le site Internet de votre MSA vous donne accès à l'information dont vous avez besoin.*

### 1 L'actualité de votre MSA

- L'actualité de votre région et de votre MSA.
- Les événements, les réunions, les ouvertures des agences, les actions locales, etc.

### 2 Zoom sur

- Vous retrouvez dans cette zone les derniers dossiers d'actualité.
- Vous accédez à de l'information détaillée sur chacun de ces dossiers.



### 3 Votre MSA

Vous découvrirez, dans cette rubrique, toutes les informations sur l'identité, le fonctionnement et les actions de la MSA, deuxième régime de protection sociale en France :

- son mode de gouvernance unique basé sur le mutualisme, avec l'élection, tous les cinq ans, de plus de 24 000 élus locaux, à l'écoute des besoins de la population agricole sur les territoires ;
- ses valeurs (la solidarité, la responsabilité et la proximité) qui guident son action depuis plus de 80 ans.

# UNE INFORMATION COMPLÈTE

*Quel que soit le mode de navigation que vous choisissez, vous accédez à une information organisée toujours de la même façon : actualités, dossiers et démarches.*

## 1 Votre actualité

Les sujets du moment traités en détail et par profil pour vous tenir au courant des évolutions de vos droits et, aussi, des prestations et des actions de la MSA.



## 2 Vos dossiers

Selon votre situation, des sujets de fond pour comprendre le fonctionnement d'une prestation, d'une allocation ou d'un service MSA, et vous guider dans les démarches à effectuer.

## 3 Vos démarches

Des outils simples et pratiques qui vous évitent de vous déplacer pour une démarche qui se fait en quelques clics sur Internet (services en ligne, attestations, simulations de prestations, documents à télécharger, etc.).

### ZOOM SUR...

#### Les sujets à ne pas manquer

Vous pouvez consulter d'un clic et en permanence les sujets sélectionnés par votre MSA.



#### Accès direct

Visualisez en un coup d'œil les rubriques préférées des internautes, les informations pratiques les plus utilisées, les réponses aux questions les plus fréquemment posées.

# ... ET FACILE À CONSULTER

Toute l'information est présentée de la même façon. Ceci vous permet de vous repérer dans le site et d'accéder facilement à tous les outils.

**1** Les allocations familiaales

Si vous avez à votre charge au moins 2 enfants âgés de 20 ans, la RSA vous verse des allocations familiaales. Le montant de vos allocations dépend de la composition de votre foyer et, à compter du 1er juillet 2015, de vos revenus. Connaissez-vous le montant de vos allocations à partir du mois d'août ? Retrouvez les nouveaux plafonds et montants.

- > Allocations familiaales : ce qui a changé au 1er juillet 2015
- > Nouveaux plafonds de ressources pour les allocations familiaales
- > Montants des allocations à partir du 1er juillet 2015
- > Montants des allocations (avant le 1er juillet 2015)
- > Montants des allocations familiaales (à partir du 1er juillet 2015)

**2** Allocations familiaales : ce qui a changé au 1er juillet 2015

Depuis le 1er juillet 2015, les allocations familiaales sont calculées en fonction de vos ressources.

Au 1er juillet 2015, le montant des allocations familiaales était identique pour toutes les familles de même composition (2, 3, 4 enfants ou plus), quelle que soient les revenus du foyer.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2015 a modifié les conditions d'attribution des allocations familiaales afin de garantir le versement de cette aide pour tous les foyers, en fonction de leurs ressources.

À partir du 1er juillet 2015, à partir de 2 enfants à charge âgés de moins de 20 ans, vous avez toujours droit à des allocations familiaales mais celles-ci varient en fonction de la composition et des ressources de votre foyer.

Trois tranches de revenus sont créées. Le montant de vos allocations varie en fonction de la tranche dans laquelle vous vous situez (voir page suivante).

Pour les familles dont les ressources se situent à la limite d'un plateau, un "forçage" sera appliqué dans le calcul du montant des allocations familiaales.

La majoration pour un enfant à partir de 14 ans et l'allocation forfaitaire sont aussi concernées par cette réforme.

**3** Lire aussi

**J'attends un enfant**

TOUT SAVOIR SUR LES INDICATEURS DE SUCCÈS

**4** Démarches

- > Services en ligne
- > Consultation des paiements de prestations familiaales et logement
- > Déclarer un changement de situation
- > Destinataires de ressources pour les prestations familiaales et logement

**5** Liens utiles

L'Allocation de Référence Sociale

## 1 Résumé

L'en-tête vous propose un résumé du sujet. Vous accédez également en un clic aux autres articles, s'il s'agit d'un dossier.

## 3 Sites ou liens utiles

Pour en savoir plus, d'autres sites susceptibles de vous intéresser vous sont proposés, ainsi que des articles complémentaires.

## 2 Article

Toutes les informations détaillées et expliquées sur le sujet.

## 4 Démarches

Des raccourcis vers des outils associés : les services en ligne accessibles depuis Mon espace privé, les outils de simulations et les documents à télécharger.

# UNE INSCRIPTION SIMPLE ET RAPIDE

*Mon espace privé me permet de gérer mon dossier en toute sécurité. En m'inscrivant, j'effectue à tout moment mes démarches en ligne et je profite des nombreux services de la MSA.*



**JE ME RENDS SUR LA PAGE D'ACCUEIL DU SITE DE MA MSA**



**JE CLIQUE SUR LE LIEN « S'INSCRIRE »**



**JE COMPLÈTE LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION**



**ASSISTANCE INTERNET**

Je rencontre une difficulté lors de ma connexion, pour utiliser un service en ligne, ou pour naviguer sur le site internet ?

Je contacte l'assistance téléphonique de ma MSA, grâce au numéro mis à disposition sur le site.



**JE REÇOIS UN MOT DE PASSE PROVISOIRE PAR E-MAIL OU SMS**

Mon mot de passe est à personnaliser lors de ma première connexion.



**J'ACCÈDE IMMÉDIATEMENT À MON ESPACE PRIVÉ**



# UN ESPACE PRIVÉ : POUR QUOI FAIRE ?

*Particulier, exploitant ou entreprise : je bénéficie de tous les services en ligne sur Mon espace privé.*



## Particuliers

- ▶ **Attestations** (droits maladie, droits RSA, famille, logement...)
- ▶ **Consultations** (paiements maladie, famille, logement, invalidité, retraite...)
- ▶ **Déclarations** (médecin traitant, perte ou vol de la carte Vitale...)
- ▶ **Demandes** (Prime d'activité, CEAM, aide au logement, pension d'invalidité...)



## Exploitants

- ▶ **Demandes** d'attestations professionnelles
- ▶ **Déclaration** des revenus professionnels (DRP)
- ▶ **Estimations** (cotisations Non Salariés Agricoles...)
- ▶ **Gestion** de vos télé-règlements
- ▶ **Télé-règlement** de vos factures



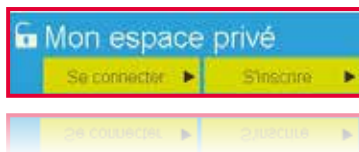
## Entreprises

- ▶ **Consultations** (factures d'assurances sociales...)
- ▶ **Déclarations** (salaires, DPAAE, accident du travail, contrat de travail, DSN, TESA, etc.)
- ▶ **Échanges** de fichiers avec la MSA
- ▶ **Gestion** de vos télé-règlements
- ▶ **Télé-règlement** de vos factures

# UN ESPACE PRIVÉ ET SÉCURISÉ

- ▶ Je reçois des accusés de réception à chacune de mes demandes ; j'ai donc la certitude que la MSA a reçu ma déclaration.
- ▶ Je consulte mes derniers paiements et règlements.
- ▶ Je peux retrouver l'historique de mes déclarations.

## ZOOM SUR...



### Un espace accessible à tout moment

- ▶ Un espace accessible dès la page d'accueil pour une connexion directe et immédiate.
- ▶ L'accès à Mon espace privé est présent sur toutes les pages des sites.
- ▶ Une navigation très facile entre Mon espace privé et le reste du site.

*Exemple : je peux consulter mes remboursements maladie dans Mon espace privé et lire la publication « Le remboursement des médicaments » sans me déconnecter.*

# UN ESPACE PERSONNALISÉ

*Avec l'accès sécurisé, je gère mon dossier et je profite des services en ligne en toute tranquillité.*

## Ma première connexion

- ▶ J'entre mon identifiant et le mot de passe provisoire que j'ai reçu (par e-mail, SMS ou courrier).
- ▶ Une fois connecté à Mon espace privé, je personnalise mon mot de passe.

## MON IDENTIFIANT MSA

**Si je suis un particulier,**  
mon identifiant est mon numéro de sécurité sociale (13 chiffres).

**Si je suis un professionnel,**  
mon identifiant est mon numéro de Siret.

## Un espace privé qui me ressemble

- ▶ Je visualise, sur une même page, toutes mes informations personnelles (nom, prénom, adresse e-mail et adresse postale, etc.) que je peux mettre très facilement à jour.
- ▶ J'accède à tous mes services : mes derniers paiements (si je suis un particulier), mes derniers documents ou mes dernières factures et règlements (si je suis un professionnel).
- ▶ Je peux poser une question sur mon dossier depuis la rubrique « Nous contacter ». La MSA me répond sous 48h. J'accède à l'historique de nos échanges.
- ▶ Je peux recréer facilement, en quelques clics, un nouveau mot de passe si je l'ai oublié. Je le reçois par sms ou email.



## ZOOM SUR...

### Ma situation change

Je peux modifier mon adresse e-mail ou postale directement dans Mon espace privé.

## **DE BONNES RAISONS POUR CRÉER MON ESPACE PRIVÉ**

- ▶ Consulter mes remboursements en temps réel.
- ▶ Télécharger directement mes attestations (maladie, fiscale, etc.).
- ▶ Déclarer mes salariés et les salaires.
- ▶ Gérer mon profil et mes coordonnées.
- ▶ Accéder à mes informations et services préférés.
- ▶ Contacter en ligne ma MSA, pour poser une question sur mon dossier.

Disponibilité, personnalisation, accessibilité et immédiateté du service : en réponse aux attentes et aux besoins de ses adhérents, la MSA développe son offre en ligne. En multipliant les accès à son guichet unique, la MSA reste au plus près de ceux qu'elle protège.

**L'équipe de votre MSA est là pour vous renseigner**